



M.F.R. DU LOCHOIS

49 rue Henry Lhéritier de Chezelle
37600 LOCHES

☎ 02.47.91.54.15 - Fax : 02.47.91.53.73

e-mail : mfr.loches@mfr.asso.fr - www.mfrlochois.fr



BPA TRAVAUX FORESTIERS

- ↪ Travaux de bûcheronnage
- ↪ Travaux de sylviculture

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE CHANTIERS FORESTIERS

Date de début de la formation : septembre 2013

Le Brevet Professionnel Agricole (BPA)

- est une formation de niveau V
- elle forme les futurs salariés des domaines forestiers, des entreprises de bûcheronnage ou de sylviculture

Le Brevet Professionnel (BP)

- est une formation de niveau IV
- elle forme des futurs chefs d'équipe ou des entrepreneurs de travaux forestiers

Ces deux formations sont financées par le Conseil Régional de la Région Centre et le Fonds Social Européen. Ce sont des formations rémunérées soit par le Pôle Emploi, soit par l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

A - PUBLIC CONCERNE

Dans tous les cas, il faut avoir plus de 18 ans. Trois possibilités vous sont offertes :

- Vous avez plus de 18 ans et vous êtes demandeur d'emploi, vous devez justifier d'une activité professionnelle d'au moins 1 an consécutif ou non.
- Vous êtes salarié et bénéficiaire d'un Congé Individuel de Formation (CIF).
- Vous étiez chef d'entreprise et avez cessé votre activité depuis moins de 3 ans.

L'effectif est de 15 stagiaires pour l'ensemble des deux niveaux, regroupés sur une partie du programme et séparés selon l'option choisie (travaux de bûcheronnage ou travaux de sylviculture). Il n'y a pas de niveau minimum requis.

B - LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en alternance.

Pour le BPA, c'est :

- 25 semaines au centre de formation soit 950 h,
- 12 semaines de stage en entreprise soit 468 h

Pour le BP, c'est :

- 31 semaines au centre de formation soit 1200 h,
- 10 semaines de stage en entreprise soit 351 h

Elle est validée

par le diplôme BPA obtenu par 8 Unités
Capitalisables Nationales et 2 Unités
Capitalisables Régionales

par le diplôme BP obtenu par 9 Unités
Capitalisables Nationales et 3 Unités
Capitalisables Régionales



Programme de la Formation

BPA Travaux Forestiers		
UCG 1	Français	
	Mathématiques	
	Informatique	
UCG 2	Législation	
	Gestion	
UCG 3	Gestion durable	
	Sécurité	
	Ecologie	
UCO 1	Botanique	
	Sylviculture	
	Technique Forestière	
UCO 2	Mécanique	
UCS 1	Travaux Pratiques Bûcheronnage + Sylviculture	
UCS 2		
UCS 3		
UCARE 1	S.S.T.	
UCARE 2	Cynégétique	
TOTAL		948 h

BP Responsable des Chantiers Forestiers		
UCG 1	Communication	
	Français	
	Mathématiques	
UCG 2	Informatique	
	Développement durable	
UCP 1	Projet Professionnel : création d'entreprise ou emploi salarié	
UCP 2	Gestion d'entreprise	
UCP 3	Gestion de chantier forestier	
UCP 4	Biologie Végétale	
	Pédologie	
UCP 5	Climatologie	
	Sylviculture	
UCP 6	Mécanique 2T et 4T	
UCT 1	Travaux Sylvicoles	
UCT 2	Exploitation Forestière	
UCARE 1	S.S.T.	
UCARE 2	Aménagement touristique et Cynégétique	
TOTAL		1200 h

C - LA REMUNERATION ET LE COUT DE LA FORMATION

Le Conseil Régional de la Région Centre prend en charge le coût de la formation (en moyenne 7 500 €).

REMUNERATION :

- ◆ Cas des stagiaires bénéficiant de l'allocation Pôle Emploi :
 - * La rémunération est basée d'après le passé professionnel dans le cadre de l'Allocation Formation Reclassement (A.F.R.) Consulter Pôle Emploi
- ◆ Cas des stagiaires ne bénéficiant pas de l'allocation Pôle Emploi :
 - * La rémunération prise en charge par l'A.S.P. se calcule en fonction du nombre d'heures travaillées précédemment (selon les conditions en vigueur au moment de l'entrée en formation).

D - L'HEBERGEMENT

Le déjeuner est possible à la M.F.R. du Lochois mais l'hébergement est réservé aux scolaires. La Mairie de Loches peut proposer des adresses de logement.

E - L'EQUIPEMENT

Le respect des règles de sécurité est une préoccupation permanente. Lors des activités sur un chantier, chaque stagiaire doit être obligatoirement équipé de son matériel de sécurité (casque, pantalon, chaussures,...). Il représente un budget d'environ 300 € à la charge du stagiaire.

F - LES CONDITIONS D'ENTREE

Le recrutement des stagiaires est organisé en journées de sélection prévues fin août - début septembre. Il comprend des tests écrits (maths et français) et un entretien oral. Les critères de recrutement sont les suivants :

- Présentation d'un projet professionnel dans le domaine du bûcheronnage ou de travaux sylvicoles,
- Aptitude physique,
- Respect de la sécurité,
- Intégration en travail de groupe,
- Aptitude à suivre une formation de niveau V ou IV
- Conditions spécifiques :

Rappel : les candidats devront justifier d'un projet professionnel validé par Pôle Emploi

Pour participer à une de ces journées de sélection, retournez-nous la fiche d'inscription qui nous permettra de vous inviter.